

Il s'agira d'un dispositif progressif, axé dans un premier temps sur la recherche des écoliers ayant fréquenté les groupes scolaires situés à proximité du CMMP entre 1938 et 1975.

En effet, les écoliers constituent la première population concernée du fait de son exposition particulièrement importante à l'amiante (écoles situées à proximité immédiate de l'usine), et de la sensibilité particulière due à leur jeune âge.

Afin de partager l'avancement des travaux, je souhaite la mise en place d'un Comité de Suivi Local, et je vous propose qu'un représentant de votre association prenne part à ce Comité, dont la première réunion aura lieu :

Le 26 septembre 2013 à 14h30  
Dans les locaux de la Délégation territoriale de Seine-Saint-Denis  
Immeuble Européen 1  
5-7 Promenade Jean Rostand  
93 000 BOBIGNY Cedex  
(Salle 125)

Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer si vous souhaitez prendre effectivement part à ce Comité de Suivi Local, et le cas échéant, le nom et les coordonnées de la personne qui y participera.

Mes services se tiennent bien évidemment à votre disposition pour toute précision.

Espérant pouvoir compter sur votre adhésion et la participation de vos équipes, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France

Claude EVIN

